



## Les représentants des organisations syndicales du SDIS de la Gironde

à

**Monsieur le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS de la Gironde**  
22, Boulevard Pierre 1<sup>er</sup>  
33081 Bordeaux

Bordeaux, 19 juin 2017

Monsieur le Président,

Nous souhaitons, ensemble, attirer votre attention sur la situation des sapeurs-pompiers professionnels de la Gironde, suite à la parution de la dernière note sur la mobilité (19 postes).

En effet, selon la direction du SDIS de la Gironde, le cycle complet de mobilité et de nomination du deuxième semestre 2016, et par conséquent tous les postes proposés, devait être validé et achevé lors d'une commission administrative paritaire SPP de catégorie C en décembre 2016.

Cependant, le constat peut être fait aujourd'hui que ces délais n'ont pas été tenus. Les 11 sergents nommés au grade d'adjudant (NAVC 2016-70) et les 15 caporaux, caporaux-chefs nommés au grade de sergent (NAVC 2016-77) ont été décomptés, non pas sur les ratios de 2016 comme prévu, mais sur les ratios de l'année 2017. Ce report, nouveau, a eu pour impact de diminuer le nombre de postes prévu sur le ratio de l'année 2017, amenuisant davantage le nombre de possibilités de nomination pourtant annoncé par le SDIS de la Gironde.

Ce décalage a par ailleurs été confirmé par téléphone par le pôle Ressources. A cette occasion, il avait néanmoins été précisé que ce décalage n'aurait aucun effet. Sur 2017, un cycle conséquent d'appel à mobilité et nomination serait mis en place, ne donnant pas lieu aux représentants du personnel de s'inquiéter.

Or le 22 mai 2017, les représentants du personnel ont, à la réception de l'avis d'appel à mobilité, été destinataires d'un texte d'explication : mention était faite que ce cycle était complet et sera sans supplément sur 2017, le prochain cycle étant programmé pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Force nous est de constater que non seulement le nombre de nomination possible au titre de l'année 2017 n'était pas respecté, mais également que le décalage des postes non pourvus en 2016, dont le Pôle Ressources nous avait pourtant affirmé sa prise en compte pour cette année, a disparu.







Cette situation nouvelle est intenable pour nos collègues sapeur-pompiers professionnels, si des nominations n'interviennent pas avant la fin de la période transitoire. Pour les agents titulaires des unités de valeur SAP 2, DIV 2 ainsi que pour les agents titulaires de l'unité de valeur INC 2, ces derniers vont à l'issue de la période transitoire, perdre leurs fonctions, alors qu'ils occupent actuellement l'emploi de « chef d'agrès une équipe » pour les premiers et l'emploi de « chef d'agrès tout engin » pour les seconds, et ce depuis plusieurs années.

Si des nominations autres que celles annoncées ne sont pas programmées, ces agents vont perdre l'exercice de celles-ci, avec les conséquences que cela comporte pour les agents mais aussi sur la qualité du service.

Par conséquent, nous, représentants du personnel, demandons au SDIS de la Gironde :

- de mettre en place un nouveau cycle complet de mobilité et de nomination pour le deuxième semestre 2017, avec une validation en commission administrative au plus tard en décembre 2017
- de procéder à la nomination de tous les agents titulaires des unités de valeurs évoquées précédemment au grade de sergent « chef d'agrès une équipe » et au grade d'adjudant « chef d'agrès tout engin »
- de prévoir des ratios à 100 % et de nommer en conséquence pendant la durée de la période transitoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération.

<b>pour la CFDT</b>	<b>pour la CGT</b>	<b>pour la FA</b>	<b>pour le SNSPP PATS-FO</b>	<b>pour SUD</b>	<b>pour l'UNSA</b>
					
<b>J. MANSOT</b>	<b>J. BERTHOT</b>	<b>S. DEPHOT</b>	<b>P. LAQUÊCHE</b>	<b>J.P. DARMUZEY</b>	<b>J. NOAILLE</b>